

## Publication publique des émissions de GES – Beezen

Date d'adoption : 2023

Période d'application : 2024–2026

Approbation : Jean-Marc Bénaily – Fondateur & CEO

Ce document atteste que Beezen publie ses informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) sur une page publique accessible depuis son site Internet. Cette publication vise à informer les parties prenantes externes (clients, partenaires, candidats, institutions) de nos engagements climatiques, de nos résultats et de nos progrès annuels.

### 1. Page publique dédiée au reporting GES

Une page spécifique intitulée « Beezen – Engagement Climat & Reporting GES » est mise à disposition du public sur le site web de l'entreprise.

Lien prévu : <https://www.beezen.fr/climat> (publication en cours de finalisation).

### 2. Contenu publié sur la page

La page publique présente :

- Le reporting annuel des émissions (Scopes 1, 2 et 3)
- Les objectifs de réduction validés (2026)
- Les actions menées pour réduire les émissions
- Les progrès réalisés chaque année
- La méthodologie utilisée (GHG Protocol / Bilan Carbone®)

### 3. Engagement de transparence

Beezen s'engage à maintenir la publication annuelle de ses émissions de GES sur une page publique, accessible sans authentification. Cette démarche assure la transparence vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes externes.

Fait à Paris, le 27 octobre 2025

Jean-Marc Bénaily  
Fondateur & CEO – BEEZEN

**beezen**

4, Rue du Clos de la Butte  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. : +33(0)6 59 40 95 00  
SAS au capital de 100 000€  
RCS Nanterre B 502 612 914